

**CONSEIL MUNICIPAL DE MARCIAC**  
**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.*

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT, Jean-Luc MEILLON, Géraldine PERY, Jérôme DELESALLE, Pierre BARNADAS, Corine BARRERE, Thierry LAFFOURCADE, Carine GUILLET, Sandrine NAVARRO-DABEZIES, Aurélien ARTUS, Elodie BONNEMAISON, Nathalie BARROUILLET.

EXCUSÉS : Marie-Laure CAPDEVIELLE. et M. Christophe PESANDO.

PROCURATIONS Mme Marie-Laure CAPDEVIELLE a donné procuration à Mme Nathalie BARROUILLET, M. Christophe PESANDO a donné procuration à M. Aurélien ARTUS.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Carine GUILLET.

**Sommaire des Décisions**

*Par numéro d'ordre :*

<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
D.2022-42	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
D.2022-43	Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
D.2022-44	Approbation du règlement budgétaire et financier de la commune
D.2022-45	Titre exécutoire relatif à la facturation exceptionnelle de gasoil
D.2022-46	Attribution des subventions de fonctionnement aux associations (3 <sup>ème</sup> tranche)
D.2022-47	Mise à disposition d'agents du service technique auprès du SIVOM Miélan-Marcillac
D.2022-48	Demande de renouvellement du classement de Marcillac en commune touristique
D.2022-49	Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal au Maire